

EPLUS2020

Call: EACEA-03-2020
(Erasmus Charter for Higher Education 2021-2027)

Topic: ECHE-LP-2020

Type of action: EPLUS2020-ACR

Proposal number: 101011310

Proposal acronym: OGEC

Deadline Id: EACEA-03-2020-1

Table of contents

<i>Section</i>	<i>Title</i>	<i>Action</i>
1	General information	
2	Participants & contacts	
3	Information related to eligibility criteria	

How to fill in the forms

The administrative forms must be filled in for each proposal using the templates available in the submission system. Some data fields in the administrative forms are pre-filled based on the previous steps in the submission wizard.

1 - General information

Topic ECHE-LP-2020

Type of Action EPLUS2020-ACR

Call Identifier EACEA-03-2020

Deadline Id EACEA-03-2020-1

Acronym **OGEC**

Proposal title **Lycée Saint Vincent de Paul**

Note that for technical reasons, the following characters are not accepted in the Proposal Title and will be removed: < > " &

Duration in months

86

Fixed keyword 1

Learning mobility (including virtual and blended)

Fixed keyword 2

Modernisation of Higher Education

Free keywords

Mobilité professionnelle à des fins d'apprentissage, Design

Application language

French

Abstract*

Saint Vincent de Paul High School/College in Soissons welcomes students from year 8 in high school to post BTEC level 3, and offers Further Education in Real Estate and Graphic Design linked to two regional higher education campuses. The school made its official commitment to international projects in 2016, by starting Erasmus + projects. (Mobility for BTEC students, apprentices and Higher Education students with the Erasmus + Charter). Since 2018, European and International links are included in the college's educational programme.

Objectives: to follow an international and modern strategy for our Higher Education linked with European priorities, to offer a linguistic and vocational training adapted to the job market and to the social, economic and environmental changes in progress, to insure a European quality, transparency and recognition for our degree courses and our vocational internships abroad, to develop a European identity and to enhance open-mindedness, adaptability, ambition of mobility and engagement, as personal and professional assets.

Activities/recipients:

- Vocational mobility abroad, within the school curriculum, for voluntary students as part of their internships, with a support for students alienated from mobility (objective: 45 students)*
- Cooperation and experience swapping for teachers in Higher Education and staff (objective: 20 staff)*

Expected results:

- The development of personal and professional qualities of the candidates.*
- An increase in the minimum number of work mobility abroad for students (2 per year) and staff (1 to 3 per year), and in the number of maintained European and International partnerships.*
- Vary the projects and staff linked to a European opening.*
- Future employment of candidates of the International projects (Further educational studies, job, or personal mobility)*

Remaining characters

150

Proposal Submission Forms

Proposal ID 101011310

Acronym OGEC

Has this proposal (or a very similar one) been submitted in the past 2 years in response to a call for proposals under Horizon 2020 or any other EU programme(s)? Yes No

Please give the proposal reference or contract number.

XXXXXX-X

Declarations

1) We/I declare to have the explicit consent of all participants on their participation and on the content of this proposal.	<input checked="" type="checkbox"/>
2) We/I confirm that the information contained in this proposal is correct and complete and that none of the project activities have started before the proposal was submitted.	<input checked="" type="checkbox"/>
3) We/I declare: - to be fully compliant with the eligibility criteria set out in the call - not to be subject to any exclusion grounds under the EU Financial Regulation (Regulation No 2018/1046) - to have the financial and operational capacity to carry out the proposed project	<input checked="" type="checkbox"/>
4) We/acknowledge that all communication will be made through the Funding & Tenders Portal electronic exchange system and that access and use of this system is subject to the Funding & Tenders Portal Terms and Conditions .	<input checked="" type="checkbox"/>
5) We/I acknowledge and authorize the collection, use and processing of personal data for the purpose of the evaluation of the proposal and the subsequent management of the grant/prize (if any). We/I acknowledge and authorize that the data may also be used for the monitoring and evaluation of the EU funding programme, the design of future programmes and communication purposes.	<input checked="" type="checkbox"/>

The coordinator is only responsible for the correctness of the information relating to his/her own organisation. Each applicant remains responsible for the correctness of the information related to him/her and declared above. If the proposal to be retained for EU funding, the coordinator and each beneficiary will be required to present a formal declaration in this respect.

Note:

For **multi-beneficiary applications**, the coordinator vouches for its own organization and that all other participants confirmed their participation and compliance with conditions set out in the call. If the proposal is retained for funding, each participant will be required to submit a formal declaration of honour confirming this.

False statements or incorrect information may lead to administrative sanctions under the Financial Regulation 2018/1046.

Personal data will be collected, used and processed in accordance with Regulation 2018/1725 and the [Funding & Tenders Portal privacy statement](#).

Please be however aware that, to protect EU financial interests, your data may be transferred to other EU institutions and bodies and be registered in the EDES database. Data in the EDES database is also subject to Regulation 2018/1725 and the [EDES privacy statement](#).

2 - Participants & contacts

#	Participant Legal Name	Country	Action
1	OGEC SAINT VINCENT DE PAUL	France	

2 - Administrative data of participating organisations

PIC	Legal name
923606453	OGEC SAINT VINCENT DE PAUL

ECHE Reference Code	Institution Code
271570-EPP-1-2017-1-FR-EPPKA3-ECHE	F SOISSON01

Short name: *OGEC SAINT VINCENT DE PAUL*

Address

Street 13 AVENUE DE REIMS

Town SOISSONS CEDEX

Postcode 02207

Country France

Webpage <http://www.stvincentdepaulsoissons.org/>

Specific Legal Statuses

Legal personyes

Public bodyunknown

Industry (private for profit).....unknown

Non-profitunknown

International organisationunknown

International organisation of European interestunknown

Secondary or Higher education establishmentunknown

Research organisationunknown

Enterprise Data

Based on the below details from the Beneficiary Registry the organisation is not an SME (small- and medium-sized enterprise) for the call.

SME self-declared status..... unknown

SME self-assessment unknown

SME validation sme..... unknown

Proposal Submission Forms

Proposal ID

101011310

Acronym

OGEC

Short name

OGEC SAINT VINCENT DE PAUL

Department(s) carrying out the proposed work

No department involved

Department name

Name of the department/institute carrying out the work.

not applicable

Same as proposing organisation's address

Street

Please enter street name and number.

Town

Please enter the name of the town.

Postcode

Area code.

Country

Please select a country

Proposal Submission Forms

Proposal ID **101011310** Acronym **OGEC** Short name **OGEC SAINT VINCENT DE PAUL**

Person in charge of the proposal

The name and e-mail of contact persons are read-only in the administrative form, only additional details can be edited here. To give access rights and basic contact details of contact persons, please go back to Step 4 of the submission wizard and save the changes.

Title

Sex Male Female

First name **FRANCINE**

Last name **BERTRAND**

E-Mail **francine.bertrand@ac-amiens.fr**

Position in org.

Department

Same as organisation name

Same as proposing organisation's address

Street

Town

Post code

Country

Website

Phone

Phone 2

Fax

Type of organisation

- Higher education institution (tertiary level)
- School/Institute/Educational centre - General Education (secondary level)

Information related to eligibility criteria

	Yes	No
Applicant is an HEI established in a Programme Country.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
The applicant institution is eligible by National Authorities of Programme Countries.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
I confirm that I have received a notification from my Erasmus+ National Agency stating that I am allowed to apply for the light procedure.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

Warning: You must comply with the content of all the checkboxes.



ERASMUS+

Modèle de Proposition

**Formulaire Administratif (Partie A)
Description Technique du Project (Partie B)**

Erasmus: Action clé1: Charte Erasmus pour l'Enseignement
Supérieur

EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020

**Version 1.1
4 mars 2020**





ERASMUS+
PROPOSITION (PART B)

**Erasmus: Action clé 1: Charter Erasmus
pour l'Enseignement Supérieur**

EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020

AVIS IMPORTANT

Les candidatures doivent être soumises via le service de soumission du portail de financement et d'appel d'offres avant la date limite de l'appel. Les candidats doivent utiliser ce modèle pour leurs candidatures (conçu pour mettre en évidence des aspects importants et faciliter l'évaluation par rapport aux critères d'évaluation).

Limites de caractères et de pages:

- limite de 20 pages
- les pièces justificatives peuvent être fournies en annexe et ne comptent pas dans la limite de pages
- taille de police minimale - Arial 8 points
- taille de la page: A4
- marges (haut, bas, gauche et droite): au moins 15 mm (hors en-têtes et pieds de page).

Veuillez respecter les règles de formatage. Ils ne sont pas une cible! Gardez votre texte aussi concis que possible. N'utilisez pas d'hyperliens pour afficher des informations qui constituent une partie essentielle de votre proposition.

 Si vous essayez de télécharger une application qui dépasse la limite spécifiée, vous recevrez un avertissement automatique vous demandant de raccourcir et de télécharger à nouveau votre application. Après l'avoir soumis, les pages excédentaires seront rendues invisibles et donc ignorées par les évaluateurs.

 **Veuillez NE PAS supprimer les instructions du document. Le nombre maximum de pages a été augmenté pour garantir l'égalité de traitement de tous les candidats.**

HISTORIQUE DES CHANGEMENTS

VERSION	DATE PUBLICATION	CHANGEMENT
1.0	11.02.2020	Version initiale
1.1	04.03.2020	Changement à la page 9 - Dernier encadré après la déclaration de politique Erasmus

PAGE DE COUVERTURE

La partie B de la proposition doit être remplie par les participants dans WORD, assemblée et téléchargée en PDF dans le système de soumission du portail de financement et d'appel d'offres. Le modèle à utiliser y est disponible.

Remarque: veuillez tenir dûment compte des objectifs et des principes de la charte dans le cadre de l'appel (voir le document d'appel). Portez une attention particulière aux critères d'attribution; ils expliquent comment la proposition sera évaluée.

TABLE OF CONTENTS

PROPOSITION (PART B)	2
PAGE de couverture	5
ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS	7
1. Déclaration de POLITIQUE Erasmus	9
1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus.....	9
1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie	10
2. Mise en œuvre des principes fondamentaux	15
2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux.....	15
2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité	17
2.3. A des fins de visibilité.....	18

ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS

Déclaration

Je, soussigné (e), déclare que si mon établissement reçoit une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon établissement s'engage à:

- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.
- Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.
- Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits - ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.
- Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.
- Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- Mettre en œuvre les priorités du programme:
 - En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
 - En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
 - En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- Veiller à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.
- Publier et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- Effectuer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.
- Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.
- Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat

pédagogique pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.

- Fournir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
- Fournir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Fournir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

Pendant la mobilité

- Assurer un traitement académique égal et la qualité des services aux étudiants entrants.
- Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.
- Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.
- Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.
- Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

Après la mobilité

- Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.
- Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat pédagogique et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être transférés sans délai dans les dossiers de l'étudiant, sont comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans aucun travail ou évaluation supplémentaire de l'étudiant et doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.
- Assurer l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (le supplément au diplôme).
- Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.
- Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.
- Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre.
- Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que

leur impact profite à tous les partenaires.

- Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

À DES FINS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

- Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.
- Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.
- Utiliser les «lignes directrices ECHE» et «l'auto-évaluation ECHE» pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.
- Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.
- Afficher bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

Au nom de l'institution, je reconnais que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par les agences nationales Erasmus + et qu'une violation des principes et engagements ci-dessus peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

Au nom de l'institution, je m'engage à publier la déclaration de politique Erasmus sur le site internet de l'institution.

Représentant légal de l'institution

Signature du représentant légal de l'institution

**COLLEGE - LYCEE DES METIERS
SAINT VINCENT DE PAUL**

13 Avenue de Reims - CS 60193
02207 SOISSONS CEDEX
Tél. 03 23 59 96 30

e-mail : stvincentspaul.soissons@ac-amiens.fr
Site : www.stvincentspaulsoissons.org



Dans les sections suivantes du formulaire de candidature, vous devrez expliquer comment votre établissement respectera les principes de la Charte si celle-ci est attribuée. Il est fortement recommandé de consulter [les lignes directrices ECHE](#) qui contiennent un certain nombre d'informations pour remplir votre candidature.

Veillez noter que votre agence nationale Erasmus + assurera le suivi de votre déclaration de politique Erasmus et de vos réponses aux questions posées dans la candidature. L'Agence nationale Erasmus + se réserve le droit de demander plus d'informations sur vos activités et de proposer des mesures complémentaires, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des principes de la Charte par votre institution.

1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

Dans cette section, vous devez cocher les activités Erasmus + couvertes par votre déclaration de stratégie Erasmus. Veuillez sélectionner les activités que votre EES entend mettre en œuvre pendant toute la durée du programme.

Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage:

La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur

Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions:

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques

Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes

Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus

Partenariats pour l'innovation

Erasmus Action clé 3 (KA3):

Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération:

1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus +? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle?

(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation¹ et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).

Langue originale [EN]

***Une stratégie d'internationalisation et de modernisation inscrite sur le long terme**
 Le Collège Lycée Saint Vincent de Paul de Soissons est engagé depuis plusieurs années dans l'ouverture à l'Internationale de ses formations supérieures, engagement officialisé en 2016 par l'obtention de la Charte Erasmus+ de l'Enseignement Supérieur. Depuis 2018, l'ouverture à l'Europe et à l'Internationale est également inscrite dans notre projet d'établissement, avec le volonté de la développer dès le secondaire pour anticiper les années supérieures, en initial comme en apprentissage. Cette ouverture est dès lors un élément

¹ Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant : https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr

incontournable de notre identité et de notre stratégie de développement des années à venir. Par le renouvellement de la Charte Erasmus + sur la période 2021-2027, notre établissement entend donc poursuivre cette stratégie d'internationalisation et de modernisation de son enseignement supérieur, en lien avec les priorités européennes.

***Des objectifs liés aux priorités européennes, et relais des exigences de nos formations**

Le Collège Lycée Saint Vincent de Paul propose un enseignement supérieur particulièrement concerné par cette stratégie. Nos formations graphisme-design impliquent en effet pour les étudiants et leurs enseignants une recherche constante de créativité et d'émulation, fondées sur une maîtrise des courants artistiques contemporains internationaux, sur la connaissance actualisée des technologies de réalisation et des innovations en France et ailleurs, et sur la construction d'un parcours professionnel qualifiant reposant au maximum sur une expérience européenne voire internationale des entreprises et studios de création de ce milieu, que ce soit par la localisation ou le marché économique drainé par ceux-ci. Cet ancrage international est gage de compétences indispensables pour l'entrée sur le monde du travail dans ce domaine.

Fort de ce constat, notre stratégie d'internationalisation et de modernisation est le relais naturel des priorités européennes en matière d'enseignement supérieur, liées à l'Espace européen de l'éducation.

Nos objectifs sont :

- de proposer une formation linguistique et professionnelle permettant de s'adapter au marché du travail et aux mutations sociaux-économiques et environnementales en cours ;
- d'assurer qualité, transparence et reconnaissance européenne de nos diplômes et des mobilités professionnelles à l'étranger ;
- de développer l'identité européenne et de valoriser comme atouts personnels et professionnels l'ouverture d'esprit, l'adaptabilité, l'ambition de mobilité et l'engagement.

Pour répondre à ces objectifs, notre établissement souhaite développer en priorité deux types d'actions :

- les actions de mobilité d'apprentissage à destination des étudiants et personnels
- les actions de coopération et d'échanges de pratique

Si les effectifs restreints de nos formations supérieures et les moyens humains de notre établissement incitent à se concentrer sur la mise en oeuvre de ces deux types d'action, nous restons ouverts aux autres possibilités d'ouverture qui viendraient répondre à nos objectifs, et qui intégreraient alors notre stratégie.

Mise en oeuvre d'Erasmus+ pour notre enseignement supérieur : opportunités, transparence, reconnaissance et ouverture d'esprit

Si l'ouverture à l'internationale se fait par divers biais, le programme Erasmus+ est un moyen incontournable de renforcer la dimension européenne de nos formations supérieures, en encourageant la mobilité étudiante et des personnels, en incitant le développement de nos partenariats actuels autour du graphisme et du design (structures d'enseignement et entreprises). Le but est de favoriser les échanges de pratiques et de donner des opportunités de mobilités mixtes aux étudiants et aux personnels, de multiplier les possibilités de vivre l'expérience internationale tout au long du cursus universitaire pour renforcer l'employabilité.

Notre établissement apporte une attention particulière à ce que ces possibilités soient claires et transparentes pour tous, notre approche vincentienne nous incitant à proposer un accompagnement particulier aux étudiants et personnels les plus éloignés de ces opportunités. Nous souhaitons que la communication en amont des conditions de sélection des participants, des montants des bourses, et des moyens de valorisation des expériences (ECTS, europass, supplément au diplôme notamment) permettent à tous de se projeter dans les projets internationaux et leurs apports. L'ancrage de ces reconnaissances de compétences dans l'esprit des étudiants et des équipes éducatives participant à la

modernisation de notre enseignement et à son ouverture sur l'Europe.

De manière plus générale, appuyer notre stratégie d'internationalisation et de modernisation de notre enseignement supérieur sur la Charte Erasmus+ nous semble essentiel pour accompagner les mutations rapides vécues par notre société actuellement. Les valeurs véhiculées par l'ouverture à l'Europe et la conscience d'une identité européenne sont aussi indispensables que les compétences professionnelles acquises. Ouverture d'esprit, curiosité et respect des cultures différentes, esprit d'initiative et volonté de coopération doivent accompagner les étudiants pour qu'ils participent à la construction de l'Europe de demain. La participation des personnels enseignants et administratifs aux projets européens est un levier supplémentaire pour distiller ces valeurs dans notre établissement.

Veillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Veillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle.

Langue originale [EN]

Au regard de son expérience passée et des moyens à sa disposition, notre établissement souhaite développer en priorité deux types d'actions pour l'enseignement supérieur :

- à court terme : les actions de mobilité d'apprentissage à destination des étudiants et des personnels
- à moyen terme : les actions de coopération et d'échanges de pratique

De manière générale, comme actuellement, la mise en place de ces actions sera coordonnée par la direction, à l'aide de l'Enseignante Référente aux Actions Européennes et Internationale, et en lien étroit avec les enseignants de langue et les enseignants professionnels de notre enseignement supérieur

Concernant les mobilités d'apprentissage, la Charte Erasmus+ 2014-2020 a permis à notre établissement de rejoindre le consortium CALME_sup (DAREIC Lille). Celui-ci nous a accompagné dans leur mise en place auprès de nos étudiants, dont la formation offre l'opportunité d'un stage professionnel de plusieurs mois, en France ou à l'étranger

Nous souhaitons réinvestir notre expérience de ces procédures dès l'an prochain pour des mobilités à venir, pour lesquelles nous pourrions dès lors être plus efficaces (communication, sélection et accompagnement des participants, rédaction des conventions). La poursuite des mobilités est aussi l'opportunité d'entretenir le contact avec les entreprises partenaires à l'étranger et d'étendre notre réseau au fil des ans. En effet, des mobilités professionnelles à des fins d'apprentissage ont été possibles durant deux ans pour nos étudiants vers l'Angleterre et l'Espagne (mobilités basées sur le volontariat dans le cadre du stage long de la formation). La crise sanitaire liée au covid-19 a malheureusement empêchée les mobilités prévues pour mai 2020. Ces mobilités ont permis néanmoins de tisser des liens avec des entreprises et des tuteurs étrangers, de familiariser aussi nos équipes aux démarches administratives et à l'accompagnement pédagogique liées à ce type de projet.

De plus en plus de personnels se montrent intéressés par les opportunités de mobilité auxquelles ils peuvent eux-mêmes prétendre. Preuve que notre stratégie d'internationalisation et de modernisation entamée il y a quelques années commence à porter ses fruits. Nous souhaitons que ce type de mobilité puissent se réaliser dans les deux ans à venir, car nous pensons fortement que les personnels vivant cette expérience sont des vecteurs importants du désir de mobilité chez les étudiants.

Concernant les actions de coopération et d'échanges de pratique, les enseignants se montrent de plus en plus intéressés par leur mise en place. Le manque de temps et les mutations de diplômés auxquels ont dû faire face les équipes ont ralenti leur mise en oeuvre. Mais un réseau se met progressivement en place depuis deux ans à l'initiative d'enseignants et de la direction :

- partenariat entretenu avec un établissement en Espagne, avec un appui mutuel existant pour la mise en place des mobilités étudiantes, et la réalisation de jobshadowing (dont le dernier annulé pour cause de crise sanitaire). Un petit réseau d'entreprises partenaires en est né, nous permettant d'envisager à court ou moyen terme des actions de coopération allant au-delà des mobilités d'apprentissage habituelles (mobilité mixte, actions de coopération incluant des professionnels).
- partenariats à concrétiser à court et moyen termes : liens naissant avec des établissements universitaires au Mexique, développement d'un réseau des établissements vincentiens dans le monde. Forte volonté de mobilité d'enseignants du supérieur (jobshadowing) dans le but de créer des partenariats avec des établissements de l'Europe du Nord ou de l'Est. Les informations apportées par la DAREIC d'Amiens à ce sujet nous permettent d'envisager des actions de coopération, d'échanges de pratique, et de mobilité mixte d'ici 2 à 3 ans, en fonction des moyens humains de notre établissement.

La mise en place d'actions de coopération et d'échanges de pratique sera un élément particulièrement important pour la professionnalisation de nos étudiants : acquisition de compétences professionnelles, linguistiques, numériques, enrichissement de leur portfolio et de leur réseau professionnel favorable à leur entrée sur le marché du travail comme à leur poursuite d'étude. Rendre l'internationalisation concrète au quotidien à travers un ou plusieurs projets de coopération et/ou de mobilité permettra aussi de donner sens auprès des étudiants et des équipes à la mise en place des ECTS, du supplément au diplôme ou de la carte d'étudiant européenne.

Quel est l'impact envisagé de votre participation au programme Erasmus + sur votre établissement?

Veuillez réfléchir aux objectifs, ainsi qu'aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en oeuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus +.

Langue originale [EN]

La mise en place de la Charte Erasmus de l'Enseignement Supérieur 2021-2027 concernera les activités et bénéficiaires suivants :

- mobilité professionnelle à des fins d'apprentissage pour les étudiants volontaires dans le cadre de leurs stages, avec un soutien aux étudiants éloignés de la mobilité (cible annuel : 45 étudiants)
- coopération et échanges de pratiques pour les enseignants du supérieur et personnels (cible annuel : 20 personnels)

En tenant compte des spécificités de notre formation supérieure, et de notre établissement (moyens humains, financiers), la mise en oeuvre de ces activités vise à aboutir aux résultats suivants :

- A court terme : développement des qualités personnelles et professionnelles des participants revenant de mobilité (apports personnels évaluables via le questionnaire de participant Erasmus, via des échanges avec eux et via le contenu et l'enthousiasme de leur témoignage en retour ; apports professionnels évaluables dans le cadre des cours professionnels avec attribution d'ECTS)

- A moyen terme : hausse du nombre minimum de mobilités étudiantes (au moins 2/an) et de mobilités personnels (de 1 à 3 par an), et du nombre de partenariats européens et internationaux entretenus (2 à 3 d'ici deux ans). Réinvestissement de cette ouverture à l'Europe et l'international sur les formations secondaires de notre établissement : ouverture des entreprises partenaires à l'accueil en stage de lycéens professionnels, et de projets de coopération impliquant les autres équipes de l'établissement (par exemple : évolution du pourcentage de partenariat d'entreprise reconduit chaque année).
- A moyen terme : grâce à une politique de communication autour des actions d'ouverture internationale réalisées (partage d'expérience, témoignage entre pairs), diversification des projets et des personnels en lien avec l'ouverture européenne. Cette diversification permettra progressivement de toucher de plus en plus de personnes et donc de doter l'établissement d'une identité européenne réelle et profonde (par exemple : évolution du pourcentage de demande de mobilité par type de public)
- A moyen ou long terme : réengagement personnel ultérieur des participants dans des projets internationaux (poursuite d'étude, travail) ou dans d'autres types de projets citoyens (par exemple : pourcentage du nombre de participants souhaitant se réengager au sortir de l'expérience, et réellement engagé à N+1).

2. MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux

Veillez expliquer les mesures prises dans votre établissement pour respecter les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion des étudiants et du personnel. Décrivez comment votre institution garantit un accès complet et équitable aux participants de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.

Notre établissement reconnaît les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion comme inhérents à la mise en place de la Charte Erasmus de l'Enseignement Supérieur.

Ils sont garantis par les grands axes de notre projet d'établissement (Accompagner des personnes en devenir ; Oeuvrer à un environnement favorable ; Valoriser toutes les intelligences) et par l'approche vincentienne qui définit l'accueil des apprenants (accorder la même chance de formation à chacun, quelque soit son origine ou ses difficultés).

Dans les faits, nous tenons à continuer la communication qui est fait en amont des projets Erasmus, afin d'assurer une transparence et une promotion la plus complète possible. Conditions d'accès, procédure de candidature, bourse Erasmus et dispositif d'aide complémentaire (Mermoz), type d'accompagnement par l'équipe encadrante, reconnaissance des mobilités (ECTS, europass, supplément au diplôme) sont portés à la connaissance des étudiants et des personnels, via la page internationale du site institutionnelle, via l'affichage dans les classes du supérieur, via l'ENT, et via les différentes instances (conseils de direction, pédagogique, de vie lycéenne).

La promotion des mobilités Erasmus passent aussi par les professeurs principaux, le coordonateur pédagogique et les enseignants de langue de l'enseignement supérieur qui relaient ces informations dès la rentrée scolaire auprès des étudiants, afin d'assurer un accompagnement optimal dès le départ et encourager les candidatures. Des entretiens individuels avec la direction et l'Enseignante Référente aux Actions Européennes et Internationales permettent ensuite de faire le point sur les motivations des candidats, et voir comment lever les éventuels freins à la mise en place des mobilités (problèmes financiers, craintes diverses).

La sélection des candidatures des étudiants se fait explicitement à partir de leurs motivations et de leur sérieux. Les critères économiques ou la réussite scolaire interviennent en second plan pour ne pas freiner des candidatures. Dans des filières de design graphique en mutation, qui accueillent de plus en plus d'étudiants locaux issus de bac pro et dont l'origine socio-économique est souvent un frein à des mobilités internationales et même nationales ou régionales, nos équipes ont aussi à coeur d'encourager certains étudiants en retrait à postuler, en cohérence avec le principe d'inclusion de la Charte et avec notre approche vincentienne de l'éducation.

La direction tient à appliquer les mêmes principes pour les mobilités de personnels, en diffusant de différentes manières les possibilités Erasmus les concernant, et en encourageant les personnels pour qui une mobilité professionnelle ne serait pas naturellement envisageable (agents administratifs par exemple).

Veillez expliquer les mesures que votre établissement mettra en place pour mettre en œuvre l'initiative de la carte d'étudiant européenne et promouvoir l'utilisation de l'application mobile du programme Erasmus + auprès des étudiants. Veillez-vous référer au calendrier indiqué sur le site Web de l'Initiative de la carte d'étudiant européenne²

Notre établissement est un établissement du secondaire, délivrant des formations de l'enseignement supérieur dans la filière du design graphisme notamment (DNMADE). Même si le statut des apprenants dans ces sections (étudiant) est le même que celui des apprenants dans les structures de l'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieurs), les services fournis ne sont pas les mêmes, de même que le découpage des référentiels. L'utilisation de la nouvelle carte d'étudiant européenne n'est par exemple pas planifiée dès la rentrée 2020. Notre structure ne possède pas de Direction des Affaires Internationales, dont le rôle est, pour ce qui nous concerne, joué par la directrice adjointe et l'ERAEI, en collaboration avec professeur de langue et professeur professionnel référents.

Malgré cela, nous aimerions mettre en œuvre l'initiative de la carte étudiante européenne. Dématérialiser les documents (accords institutionnels, contrats pédagogiques, évaluations, ...), permettre à nos étudiants de bénéficier de davantage de services lorsqu'ils se trouvent à l'étranger (même si ceux-ci ne s'y rendent pour le moment que dans le but unique d'y réaliser une Période de Formation en Milieu Professionnel, et non une période d'études) et faciliter la reconnaissance des acquis à l'étranger serait un plus pour nos étudiants comme pour notre structure (gain de temps, amélioration de la transférabilité des compétences).

Malgré les contraintes techniques (système interne de gestion de la mobilité), nous envisageons donc dès que possible d'adhérer au réseau Erasmus Without Paper (EWP) et de permettre à nos étudiants de disposer de la nouvelle carte d'étudiant européenne. Par ailleurs, nous promouvons l'utilisation de l'application mobile Erasmus+ tant les services qu'elle propose sont déjà intéressants et utiles. L'accompagnement par l'équipe académique DAREIC-GIP, qui coordonne le consortium de mobilité dans l'enseignement supérieur duquel notre établissement est membre, sera un atout dans cette démarche.

Veillez expliquer comment votre établissement mettra en œuvre et promouvra des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du programme Erasmus +.

Dans l'objectif d'accompagner les étudiants et les personnels dans les changements et enjeux environnementaux en cours, l'équipe encadrante incitera les participants à prendre conscience de l'impact environnemental de leur mobilité :

- ils seront incités à utiliser un calculateur et comparateur d'empreinte carbone de voyage
- ils seront sensibilisés en amont aux mesures pouvant limiter leur empreinte écologique à l'étranger, comme ils sont incités à le faire en France : manger des produits locaux, se loger le plus près possible de son lieu de stage, privilégier des moyens de transport local neutres.
- Cette réflexion pourra aussi être le prétexte d'un projet pédagogique dans le cadre des cours professionnels des étudiants (réalisation d'une campagne de communication, d'un support de diffusion, ...)

Ces mesures seront complétées par notre adhésion progressive au réseau Erasmus Without Paper.

² https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-student-card-initiative_fr

Veillez expliquer comment vous allez promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active parmi vos étudiants sortants et entrants avant, après et pendant la mobilité.

L'engagement civique et la citoyenneté active reposent pour nous sur des capacités d'engagement, de responsabilité, d'autonomie et d'ouverture aux autres, capacités qui se construisent progressivement, et qui permettront à moyen terme de pérenniser cette attitude positive et spontanée des étudiants dans leur vie future.

La promotion des projets Erasmus auprès des étudiants participe à une prise de conscience de l'engagement et de la responsabilité : engagement et responsabilité envers soi-même dans la concrétisation d'un projet professionnel de plusieurs mois, engagement et responsabilité envers l'équipe encadrante et les partenaires dans le pays étranger.

Cette prise de conscience passe par la responsabilisation des étudiants en amont de la mobilité, grâce à des temps d'écoute et de dialogue entre l'équipe encadrante et l'étudiant (travail sur les motivations, les attentes, les opportunités, sur la conscience du projet et des procédures dans son ensemble pour mieux en mesurer la portée).

Une fois dans le pays d'accueil, les étudiants sont encouragés à faire preuve d'esprit d'initiative et d'ouverture pour gagner de l'autonomie et profiter de la culture qu'ils découvrent. Si pour certains cette conscience est innée, elle est à révéler chez d'autres. D'où l'importance de garder un lien régulier avec l'étudiant durant sa mobilité (par whatsapp, téléphone, mail,...), pour l'aider à prendre du recul sur ses actes et leurs impacts, et verbaliser les compétences sociales et professionnelles en jeu.

Au retour de la mobilité, la promotion de l'engagement civique et de la citoyenneté active est plus présente : les étudiants seront sollicités pour témoigner auprès de leur pair, pour participer à l'organisation des Erasmus days, pour parrainer des lycéens professionnels désirant vivre une expérience de mobilité Erasmus. Cet engagement pourra se concrétiser via la participation au Bureau des Elèves et Etudiants également, ou via la participation au conseil de vie lycéenne, dont l'action dans les deux cas dépasse le cadre Erasmus. Enfin, la cérémonie des méritants propre à notre établissement sera aussi le lieu et le moment de promouvoir par l'exemple les étudiants engagés dans cette voie de la citoyenneté active.

2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité

Veillez décrire les mesures concrètes que vous prendrez pour garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus pendant une période de mobilité à l'étranger / une mobilité mixte, conformément à la Recommandation du Conseil sur la reconnaissance mutuelle automatique.

Conformément aux exigences de la Charte les mobilités professionnelles à l'étranger seront reconnues par l'attribution d'ECTS à la fin de la mobilité. Le nombre de crédit sera connu à l'avance des étudiants par souci de transparence. Ce système a été appliqué dernièrement par nos équipes pour les mobilités Erasmus dans le cadre de l'ancien diplôme du BTS Design graphique.

Cependant, la mise en place concrète est encore à définir dans la mesure où cette formation fait l'objet d'une transformation récente dont certains contours restent à définir par les équipes pédagogiques (ouverture en septembre 2020 de la deuxième année de DNMADE, concernée par les mobilités professionnelles). La reconnaissance de la mobilité passera également par la mise en place des suppléments au diplôme.

Veillez décrire les mesures prises par votre institution pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel:

Notre établissement reconnaît l'importance des mobilités de personnels, vecteur de futurs projets de coopération et d'échanges de pratique, et car chaque participant (étudiant ou personnel) est acteur d'une dissémination pertinente de l'impact positif de l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de notre établissement.

La direction souhaite ainsi encourager la mobilité de son personnel enseignant et administratif, qui est informé des différentes possibilités de départ : diffusion des opportunités de mobilité tout au long de l'année, et des procédures pour y accéder, accompagnement des personnes dans leur démarche de candidature. Le lien avec la DAREIC est essentiel dans cette démarche par les informations qu'elle nous fournit.

Une attention particulière sera portée au personnel, notamment administratif, n'envisageant pas spontanément un projet de mobilité professionnel, afin de respecter le principe d'inclusion de la Charte. La taille humaine de notre établissement permet d'autant plus d'identifier ces personnels éloignés de la mobilité.

L'établissement s'engage à reconnaître l'enrichissement des compétences que pourront apporter ces mobilités aux personnels enseignant et administratif, à encourager la diffusion de cette expérience auprès des collègues et à les prendre en compte pour des évolutions de carrière.

2.3. A des fins de visibilité

Veillez réfléchir à la façon dont vous prévoyez de promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme. Veuillez fournir le lien Web où vous hébergerez la déclaration de politique Erasmus à l'avenir.

Le site institutionnel de notre établissement comporte une page dédiée à l'internationale, qui donne accès à la déclaration de politique Erasmus :

<http://stvincentdepaulsoissons.org/international/>

Cette page présente les projets Erasmus et d'ouverture à l'internationale de manière générale. La promotion des activités réalisées s'appuie, elle, sur le site Facebook de l'établissement qui relate au plus près les différents projets, et sur la page dédiée aux témoignages des mobilités professionnelles Erasmus :

<http://stvincentdepaulsoissons.org/temoignages-erasmus/>

La réalisation de mobilités de personnels pourra se voir consacrer un espace propre, à destination de la communauté éducative de l'établissement. Les futures activités liées à des partenariats à distance, à des échanges de pratique ou à des mobilités mixtes seront relayées de la même manière.

A l'interne, l'établissement dispose enfin d'une application visible de toute la communauté éducative, permettant d'enregistrer les actions et dispositifs mis en place dans le cadre de notre projet d'établissement. Les actions Erasmus continueront d'y trouver naturellement leur place.

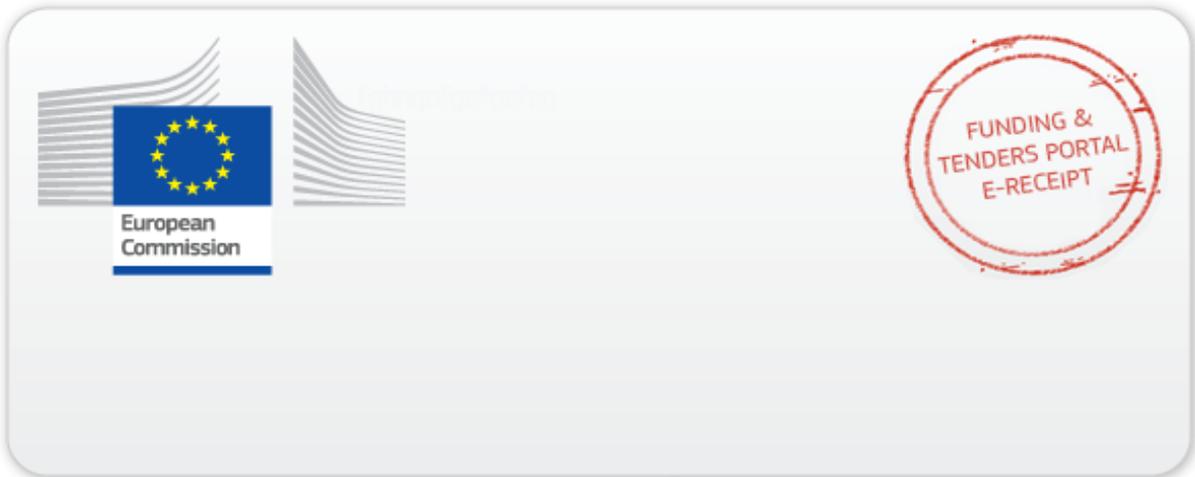
Le témoignage direct d'anciens participants dans les futures classes concernées, la mise en place de parrainage entre pairs pouvant s'appuyer sur le Bureau des Elèves et des Etudiants, la remise du supplément au diplôme et de l'europass lors d'une cérémonie, et la participation aux Erasmus days des étudiants déjà partis en mobilité sont d'autres dispositifs pour promouvoir les actions Erasmus et développer l'identité européenne dans l'établissement.

Veillez décrire comment vous vous assurerez que les principes de cette charte seront bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.

A son obtention, la Charte Erasmus sera publiée sur notre site institutionnel, et sa promotion sera aussitôt faite dans les instances du lycée qui relayent régulièrement toutes les activités d'ouverture à l'internationale : conseil de direction, conseil pédagogique, conseil de vie lycéenne. Ce qui permettra de toucher l'ensemble de la communauté éducative.

Les personnes dédiées à la coordination des projets Erasmus (directrice adjointe et ERAEI) veilleront en particulier à la bonne mise en oeuvre de la Charte, en rappelant au besoin aux personnels, aux étudiants, aux familles l'importance que nous accordons aux principes fondamentaux qui l'animent. La taille humaine de notre établissement et le faible effectif de nos filières supérieures nous permet d'assurer ce suivi bienveillant et attentif.

Enfin, la réalisation des mobilités dans le cadre du consortium académique (DAREIC Amiens) est aussi un acte d'engagement pour le respect de ces principes.



This electronic receipt is a digitally signed version of the document submitted by your organisation. Both the content of the document and a set of metadata have been digitally sealed.

This digital signature mechanism, using a public-private key pair mechanism, uniquely binds this eReceipt to the modules of the Funding & Tenders Portal of the European Commission, to the transaction for which it was generated and ensures its full integrity. Therefore a complete digitally signed trail of the transaction is available both for your organisation and for the issuer of the eReceipt.

Any attempt to modify the content will lead to a break of the integrity of the electronic signature, which can be verified at any time by clicking on the eReceipt validation symbol.

More info about eReceipts can be found in the FAQ page of the Funding & Tenders Portal.

<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/support/faq>